

O.V.N.I. *bl*

BRIGADE

PROCÈS-VERBAL  
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

**CODÉ**

N° 598/2

23-7-76

du 24 juillet 1976

L'an mil neuf cent soixante-seize, le vingt-cinq juillet  
Nous, F J G, Maréchal des logis chef,  
Officier de Police Judiciaire,  
L B S, Gendarme, Agent de Police  
Judiciaire,

ANALYSE  
RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

Apparition d'un objet  
volant non identifié  
(O.V.N.I.)

de la brigade de

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale,

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées  
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**CODÉ**

3. Expédition

I. - PRÉAMBULE

Le vingt-quatre juillet mil neuf cent soixante-seize, à huit heures quarante-cinq, au bureau de notre Brigade, se présente Monsieur B F, agriculteur, demeurant au lieu-dit "      ", commune de       . Il nous déclare avoir constaté, le 23.07.76, vers minuit, le déplacement d'une source de lumière alors qu'il se trouvait sur sa propriété, située en bordure de la rivière       . Il nous précise, en outre, que ce phénomène a duré une minute environ et qu'il pourrait s'agir d'un objet volant non identifié (O.V.N.I.).

II. - CONSTATATIONS.

Accompagnés du témoin, nous nous transportons sur les lieux.

Les faits se sont déroulés à 7 KM au        de       , au lieu-dit "      ", en bordure de la rivière       . Celle-ci est orientée        et longe la propriété de M. B F. Les rives bien dégagées, à l'endroit où se tenait le témoin, sont bordées d'arbres, atteignant une hauteur de 10 à 20 mètres. La rivière est large de 5 mètres environ.

Selon ses dires, le témoin se trouvait à 2 mètres de la rive, assis sur le       , le dos appuyé contre la roue arrière droite de son tracteur dont le moteur était en marche afin d'actionner une pompe d'arrêlage.

A cet endroit, après examen des lieux, nous ne découvrons aucune trace ou indice laissant supposer le passage à basse altitude d'un appareil ou objet quelconque. La végétation est intacte et ne laisse déceler aucune anomalie provenant d'une source de chaleur ou d'un déplacement d'air.

DIRECTION de la GENDARMERIE  
COPIE ARRIVEE  
028139 B-2SEP 6

COMMANDEMENT D'INSCRIPTION  
GENDARMERIE NATIONALE  
TOULOUSE ARRIVEE  
19 AOÛT 1976  
N° Mose  
Gendarmes

Vu et transmis par le Commandant du G.C.R.G.

à M. le Directeur de la Gendarmerie - Bureau Emploi - Opérations V.H.

A le 20 AOÛT 1976

*EMC*

### III. MESURES PRISES

Par message N° 665/2, en date du 24.07.76., nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie.

### IV. ENQUETE.

Nous, gendarme L. R. \_\_\_\_\_, entendons  
M. \_\_\_\_\_, P. \_\_\_\_\_, ans, agriculteur, demeurant lieu-dit  
\_\_\_\_\_, commune de \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_, fils de P. \_\_\_\_\_ et de  
B. \_\_\_\_\_ M. \_\_\_\_\_, de nationalité française, qui  
nous déclare:

""Hier soir, le 23 juillet, vers minuit, je me trouvais sur ma propriété, située au bord de la rivière '\_\_\_\_\_. J'étais assis, face à la rivière, le dos appuyé contre la roue arrière de mon tracteur. Celui-ci était en marche pour faire fonctionner la pompe d'arrosage. A l'heure précitée, j'étais assoupi, les yeux fermés mais je ne dormais pas. Rien que n'ayant entendu aucun bruit autre que celui du tracteur, j'ai ouvert les yeux. C'est alors que j'ai aperçu, sur la rive opposée de la rivière, à une dizaine de mètres environ, deux faisceaux lumineux. Ils étaient parallèles au sol, à 1,50 M de hauteur environ. J'estime le diamètre de ceux-ci à 33 centimètres environ.

""Sur le moment, j'ai pensé qu'il arrivait quelqu'un, porteur de deux grosses piles. Je me suis levé et me suis déplacé de deux mètres environ pour me rendre compte de la personne qui arrivait. A ce moment-là, j'ai été éclairé et me suis rendu compte que la lumière, de couleur blanche, très vive, tirant un peu sur le bleu, provenait du sommet des arbres sous lesquels je me trouvais. Je me suis déplacé de 7 à 8 mètres en courant, de manière à voir ce qu'il y avait. C'est alors que j'ai vu un seul faisceau de 8 à 10 mètres, environ, de forme cylindrique, l'avant en forme de cône, l'arrière étant un cercle d'un diamètre de 40 à 50 centimètres. J'ai évalué l'altitude de cette source de lumière à 60 mètres. Elle se dirigeait vers le \_\_\_\_\_ à la vitesse d'une voiture en marche normale. Le phénomène que j'ai aperçu n'a pas duré plus d'une minute. La lumière s'est éteinte subitement et je n'ai plus rien vu.

R.I. Je n'ai entendu aucun bruit lors de l'apparition de cette lumière.

R.I. Les premiers faisceaux étaient de couleur pâle, tirant sur l'orange. Par contre, la lumière qui m'a éclairé était de couleur blanche très vive, mais tirant sur le bleu.

R.I. Le ciel était dégagé et les étoiles étaient visibles.

R.I. Je n'ai ressenti aucun déplacement d'air, ni chaleur.

Le 24 juillet 1976, à 10 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste n'ayant rien à y changer, y ajouter ou y retrancher.

( a signé au carnet de déclaration)

Le même jour, les proches voisins de M. B  
F sont interrogés. Seule une personne a déclaré  
avoir aperçu ce phénomène.

Nous Gendarme L B , entendons:  
M , née B , ans, sans profession, de-  
meurant lieu-dit "I" , née le  
à , de nationalité  
française, qui nous déclare:

"Le 23 juillet, vers minuit, je me trouvais dans ma cham-  
"bre à coucher. J'étais près de mon époux et nous venions  
"de nous allonger dans notre lit. La fenêtre de cette  
"chambre était ouverte et les volets non tirés.....  
"A l'heure précitée, alors que je ne dormais pas, j'ai  
"eu mon attention attirée par une lueur très forte, à cou-  
"leur pesante rouge, qui a illuminé ma chambre durant 7 à 8 se-  
"condes. J'ai pensé qu'il s'agissait des phares d'une voi-  
"ture automobile, mais je n'ai pas entendu du bruit de mo-  
"teur.....  
"J'ai réveillé mon époux qui commençait à s'assoupir.  
"Celui-ci n'a rien vu.....  
"Je ne puis donner aucune explication à ce phénomène  
"lumineux. En tout état de cause, il ne peut absolument pas  
"s'agir des phares de voiture automobile, car j'aurais en-  
"tendu les bruits du moteur."

Le 24 juillet 1976, à 11H50,  
lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y per-  
siste, n'ayant rien à y changer, y ajouter ou y retrancher.  
(a signé au carnet de déclaration.)

Le 26 juillet 1976, se présente au bureau de notre bri-  
gade M. F qui nous signale que sa mère, demeurant  
à a également vu le phénomène lumi-  
neux. Nous nous rendons à son domicile.

Nous, gendarme I A , entendons:  
E née A , L , ans, employée de maison,  
demeurant à, l ( ), née le  
à T , de  
B et de Z A , de nationalité ita-  
lienne, qui nous déclare:

"Dans la nuit du 23 au 24 juillet 1976, entre minuit dix et  
"minuit quinze, je suis sortie dans la rue pour déposer la  
"poubelle, lorsque j'ai été subitement éclairée. La rue a  
"été, ainsi que les maisons avoisinantes, entièrement subit-  
"ement illuminée. J'ai relevé la tête et j'ai aperçu dans le  
"ciel une boule lumineuse d'un diamètre que j'évalue mainte-  
"nant à 20 centimètres. Cette source de lumière était très  
"forte, de couleur blanche mais légèrement bleutée. Elle se  
"déplaçait très rapidement vers le , à une altitude  
"que je ne peux évaluer mais qui pourrait se situer entre  
"100 et 500 mètres. Cette boule est passée au-dessus de ma  
"maison et je n'ai plus rien vu.  
"E.I. J'étais seule dans la rue quand ce phénomène s'est pro-  
"duit."

Le 26 juillet 1976, à 16H10,  
lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y per-  
siste, n'ayant rien à y changer, y ajouter ou y retrancher.  
(a signé au carnet de déclaration.)

V. CLOTURE DU PROCES-VERBAL

SIX EXPEDITIONS:

- La première à Monsieur le Procureur de la République,  
à
- La deuxième à Monsieur le Préfet du , à
- La troisième à la Direction d'Arme - Bureau Emploi -  
opérations V.H.
- La quatrième au Général Commandant la 1<sup>ère</sup> Région  
Aérienne - Division opérations -  
Section "Défense Aérienne" (V.H.)
- La cinquième au Colonel commandant le C.C.R.G.  
, à
- La sixième aux archives.

Fait et clos, le 9 août 1976.

Le MDL/Chef   
G.P.J.

Le Gendarme L. B.  
A.P.J.